## **Avant-propos**

Depuis des années, le Programme MENA-OCDE pour la compétitivité et l'Agenda du travail décent de l'OIT ont permis à la fois de récolter des données probantes pour renforcer l'autonomisation économique des femmes et de développer des outils spécifiques pour faire avancer cet agenda.

En 2017, le Forum MENA-OCDE pour l'autonomisation économique des femmes (FAEF) a publié un rapport intitulé *L'autonomisation économique des femmes dans la région MENA : l'impact des cadres juridiques algérien, égyptien, jordanien, libyen, marocain et tunisien.* Cette étude analysait l'adhésion de ces pays aux principaux accords internationaux, les réformes constitutionnelles nationales, les dispositions relatives à l'égalité hommes-femmes dans les législations sur le travail et la famille, et l'accès des femmes à la justice. Constatant le rôle considérable que les cadres juridiques jouent pour limiter l'autonomisation économique des femmes dans les six pays, ce rapport a identifié les principaux goulots d'étranglement et a formulé des recommandations politiques concrètes à l'intention des gouvernements.

Depuis la publication du rapport de 2017, la dynamique en faveur de l'amélioration du statut des femmes et de leur accès aux opportunités économiques s'est poursuivie, et de nouveaux cadres et initiatives ont vu le jour. D'importantes réformes juridiques et des actions politiques complémentaires ont été adoptées et/ou sont en cours dans de nombreux pays de la région MENA pour améliorer le statut et l'autonomisation économique des femmes. Cependant, malgré ces progrès continus, la pleine autonomisation économique des femmes reste un défi. Pour permettre de nouveaux progrès, les champions de l'égalité hommesfemmes en Égypte, en Jordanie, au Maroc et en Tunisie ont demandé à l'OCDE d'élaborer un rapport de suivi afin d'analyser les évolutions récentes dans la région et de documenter les bonnes pratiques innovantes qui pourraient inspirer des réformes politiques dans les quatre pays et dans l'ensemble de la région.

Produit en réponse à cet appel, ce rapport vise à fournir aux praticiens et aux décideurs du développement une analyse des récentes réformes juridiques, des efforts de mise en œuvre et des mécanismes d'application qui ont contribué à faire progresser l'autonomisation économique des femmes en Égypte, au Maroc, en Jordanie et en Tunisie. Il fournit par ailleurs des exemples concrets et des outils pratiques aux décideurs politiques pour les aider à transformer les politiques publiques en mesures efficaces pour l'autonomisation économique des femmes. L'expérience de ces dernières années a montré que les réformes des cadres juridiques et des politiques publiques produisent effectivement des résultats, quoique lents, en faveur des femmes dans les pays étudiés.

Cette publication est le résultat d'un processus hautement participatif et multipartite impliquant l'OCDE, le Centre de la femme arabe pour la formation et la recherche (CAWTAR) et l'Organisation internationale du travail (OIT) de 2017 à 2019. Elle présente également les points de vue et les contributions de centaines d'experts – représentants des gouvernements, des entreprises, de la recherche et de la société civile – de la région MENA et d'ailleurs, recueillis par le biais d'un questionnaire et d'entretiens approfondis. Une équipe d'évaluateurs externes ayant une expérience pratique de la mise en œuvre des réformes a également examiné le rapport dans le cadre d'un processus d'examen par les pairs.



## Extrait de :

Changing Laws and Breaking Barriers for Women's Economic Empowerment in Egypt, Jordan, Morocco and Tunisia

## Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/ac780735-en

## Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE/Organisation internationale du travail/Center of Arab Woman for Training and Research (2020), « Avant-propos », dans *Changing Laws and Breaking Barriers for Women's Economic Empowerment in Egypt, Jordan, Morocco and Tunisia*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/d2ca54f1-fr

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation.

